



droit a la consommation sur un credit

Par **steph**, le **18/02/2009** à **22:06**

mes parents on fait un credit en 1989 a cofidis et ma mere a reçu hier une lettre de recouvrement pour le payer .

1 er/la lettre est au nom de mon pere qui est decede depuis 4 ans maintenant.

2eme/ ma mere on va la mettre sur tutelle car elle fait que des betises depuis que mon pere est partis.

3 eme /on a joint cofidis pour leur dire que (depuis 2002 dernier paiement fait) ils sont jamais relancer il repondre que les personnes sait qu'ils doivent payer donc ils attendre mais le resultat le montant augmente de jour en jour
donc ma question c'est qu'est ce que je dois faire ?

si je decide de payer est-ce-que je peux demander un recours gracieux ou partiel car mon pere est decede et ma mere ne travaille plus car elle est malade merci de votre reponse

Par **chaber**, le **19/02/2009** à **05:59**

Bonjour,

Relisez les nombreux posts sur ce sujet, et l'explosé de Glorian.

A la prochaine relance demandez copie du titre exécutoire, que le société de recouvrement n'a certainement pas. Ne versez pas 1 euro sion vous reconnaissez la dette qui à l'absence de titre exécutoire est prescrite.

Par **ellaEdanla**, le **19/02/2009** à **12:18**

Steph a écrit ce message :

[citation]vous m avez repondu je vous remercie mais vous me dites qu il me faut le titre executoire mais c'est quoi[/citation]

Bonjour Steph, merci d'utiliser le bouton "répondre" afin de rester dans la même discussion sinon il est impossible de savoir de quoi vous parlez.

Un titre exécutoire, c'est un jugement, une ordonnance d'injonction de payer, une ordonnance de référé ... par exemple.

Lisez ceci : http://www.experatoo.com/litiges/demande-rembourser-dette-apres_29835_1.htm

Cordialement.